

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de membres présents : 21
Nombre de votants : 21
Date de la convocation : 20 janvier 2023
Date de publication : 02 février 2023

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Madame Marie-Rose GUIBELIN
Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Monsieur Maurice HOFFMANN
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Christophe MONNERET	Madame Joëlle LEPETZ
Madame Nathalie JEANNET	Monsieur Jean-Yves ROY	Madame Isabelle MANGIN
Monsieur Olivier MEUGIN	Madame Séverine CALINON	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Bernard GUERRIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Monsieur Dominique TRONCIN

Membres excusés :

Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Thomas RYAT
Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Monsieur Julien STOLZ

Décision DB04/23

Objet : Convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec l'Association « Amicale des vétérans de Tavaux »

Dans le cadre de son soutien aux clubs du territoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole met à disposition des clubs les terrains du stade Paul MARTIN à Tavaux.

Afin de pouvoir s'entraîner, l'Association « Amicale des vétérans de Tavaux » utilise le terrain en stabilisé ainsi que le terrain synthétique « Christian TAPELLA » les dimanches matin. Les vestiaires 5 et 6 sont également mis à disposition pour l'Amicale aux horaires d'entraînement.

Une convention est consentie à compter de sa signature jusqu'au 30 juin 2023, renouvelable de façon tacite pendant un an, soit jusqu'au 30 juin 2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'autorisation d'occupation du domaine public ci-annexée pour l'utilisation du terrain stabilisé et du terrain synthétique « Christian TAPELLA » par l'Association « Amicale des vétérans de Tavaux »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention afférente à la présente décision.

SCRUTIN POUR : 21
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources / Finances
- Pôle Sports

Fait à Dole, le 26 janvier 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean-Pascal FICHERE.

